



## **Rapport du maire sur la situation financière – Séance du 10 juin 2019**

Conformément aux nouvelles dispositions et obligations de la Loi 122 relativement à la transparence et à l'information à transmettre aux citoyens, nous vous présentons le rapport du maire sur la situation financière de notre municipalité pour l'année 2018. Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le conseil municipal et surtout de privilégier la reddition de compte aux citoyens plutôt qu'au gouvernement provincial. En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier annuel préparé par l'auditeur externe et présenté au conseil municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

### **Faits saillants du rapport financier 2018**

Le rapport financier annuel de la municipalité de Nominingue a été présenté par notre auditeur, la firme Amyot Gélinas et déposé lors de la séance du conseil tenue le 13 mai dernier. Le rapport financier pour l'année 2018 indique un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 516 697 \$, soit 9,6 % d'un budget de 5,392 M\$. Cet excédent de fonctionnement est attribuable à des revenus nets additionnels de 269,2 k\$ combinés à des économies réalisées au chapitre des dépenses, pour un montant de 247,5 k\$ en dépenses nettes. Au 31 décembre 2018, le surplus accumulé non affecté atteint donc 760 669 \$, ce qui représente 0,16 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU).

#### **Cet excédent budgétaire peut principalement être expliqué comme suit :**

Tout d'abord, en ce qui a trait aux revenus, l'écart s'explique essentiellement par des revenus de transferts supplémentaires qui ont permis à la Municipalité d'obtenir des revenus additionnels de l'ordre de 112,6 k\$, en raison principalement d'une augmentation de la subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Également, la Municipalité a obtenu des revenus additionnels pour des services rendus de même que pour la vente d'un véhicule ainsi qu'un revenu pour les biogaz provenant du Complexe environnemental de la Rouge (RIDR) totalisant 60,3 k\$. Finalement, la vente de permis de construction / rénovation, les intérêts sur arriérés de taxes, de même que les revenus de taxes et de droits sur les mutations immobilières ont permis des revenus additionnels de l'ordre de 96,3 k\$.

En ce qui a trait aux dépenses, des économies de plus de 110 k\$ ont été réalisées à l'égard des salaires en administration générale, voirie, urbanisme et loisirs. En effet, outre la gestion rigoureuse des ressources humaines visant à réduire les heures supplémentaires, deux postes se sont retrouvés vacants en cours d'année, deux employés ont eu des ennuis de santé les ayant forcés à s'absenter et deux autres employés se sont absentés pour congé parental. Il va sans

dire que le manque de personnel a entraîné l'annulation et le report de plusieurs projets. Finalement, puisqu'un seul épandage d'abat-poussière sur les deux prévus n'a été nécessaire, des économies de l'ordre de 22,5 k\$ ont pu être faites.

### **Utilisation de l'excédent de fonctionnement**

Une gestion financière prudente et optimale implique que la Municipalité doive prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues, telles que les dépenses liées aux inondations printanières comme nous l'avons vécu au cours des dernières semaines. Il convient de mentionner que, dans un souci de maintenir au plus bas le fardeau fiscal de ses citoyens, la municipalité de Nominique ne prévoit pas de sommes à même son budget pour couvrir les dépenses non prévues ou le règlement de possibles réclamations judiciaires. L'excédent de fonctionnement de la Municipalité lui permettra donc de se donner les marges de manœuvre nécessaires à la résolution des situations exceptionnelles ou imprévues, tout en maintenant son niveau de services aux citoyens. Également, l'excédent de fonctionnement servira à couvrir certaines dépenses non récurrentes qui pourraient survenir au fil des années à venir. Par exemple, pour l'année 2019, la Municipalité prévoit entre autres la réalisation d'une étude pour déterminer un site adéquat pour le dépôt de neige usée, de même que la régularisation des titres pour les propriétés situées dans le Parc Le Renouveau Rosaire-Senecal rendue nécessaire suite à la réforme cadastrale.

### **Contrôle des dépenses et augmentation de la richesse foncière uniformisée**

Selon le profil financier publié en octobre 2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ratio des charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) s'établissait à 1,12 % au 31 décembre 2017, comparativement à 1,57 % pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle, soit 29,4 % inférieur à la moyenne et 1,45 % pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants, soit 22,8 % inférieur à la moyenne. En 2018, ce ratio est en légère hausse de 0,11%, s'établissant à 1,23 %.

Un tel ratio signifie que l'économie locale se maintient. En effet, la RFU a connu en 2018 une augmentation de 7,3 M\$ pour s'établir à 469,6 M\$, soit une augmentation de 1,59 % par rapport à l'année précédente. Depuis les cinq dernières années, la RFU a augmenté de 17,1 M\$, soit 3,78 % et depuis les dix dernières années, elle a connu une augmentation de 114,8 M\$, soit 32,35 %.

### **Excédent de fonctionnement accumulé et revenus de fonctionnement**

Au 31 décembre 2018, le ratio de l'excédent de fonctionnement accumulé par rapport aux revenus de fonctionnement s'élève à 16,85 %, comparativement à 20,79 % pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle et 24,53 % pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants.

### **Endettement et valeur des actifs**

La dette nette de la municipalité de Nominique et de ses organismes contrôlés (Complexe environnemental de la Rouge) s'élève à 3,75 M\$, dont 1,49 M\$ sont à la charge du gouvernement du Québec par des revenus de subventions futurs découlant d'ententes. La dette nette de la Municipalité est donc en diminution de 275 k\$ comparativement à 2017. De surcroît, il

importe de mentionner qu'au 31 décembre 2018, la valeur des actifs financiers et non financiers est de 10,5 M\$. Ainsi, la valeur des actifs municipaux est 2,81 fois plus élevée que la dette. Concrètement, c'est l'équivalent d'une hypothèque de 71,2 k\$ pour une propriété qui en vaudrait 200 k\$.

Également, l'endettement total net par 100 \$ de RFU était de 0,81 \$ au 31 décembre 2017, comparativement à 1,24 \$ pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle, soit 35 % inférieur à la moyenne et 1,78 \$ pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants, soit 55 % inférieur à la moyenne.

### **Investissements et réalisations marquantes de 2018**

En 2018, la municipalité a pu réaliser plusieurs investissements grâce à ses réserves particulières et à son fonds de roulement, mais également grâce à diverses subventions gouvernementales qui ont pu nous être octroyées. Parce que l'accent a été mis sur l'optimisation des dépenses afin d'en faire plus avec moins, nous avons pu accomplir ces projets tout en conservant un niveau d'endettement et un fardeau fiscal abordables.

#### **Parmi les projets majeurs qui ont pu se matérialiser en 2018, on compte notamment :**

- l'amélioration des chemins des Marronniers et des Geais-Bleus;
- le remplacement du tracteur;
- l'acquisition d'un véhicule fonctionnant à la biénergie;
- la conversion du six roues à la biénergie;
- les visites des commerces pour la sensibilisation à diminuer l'enfouissement;
- la nouvelle réglementation visant à interdire les bateaux à moteur sur les lacs Ste-Marie et St-Joseph;
- le référendum concernant l'arrosage contre les insectes piqueurs;
- l'octroi du mandat pour étude d'avant-projet quant à la mise en place d'un réseau d'égout municipal;
- l'installation de compteurs d'eau;
- l'installation de thermostats électroniques dans les bâtiments municipaux;
- le remplacement des toilettes pour des toilettes à faible débit dans les bâtiments municipaux;
- l'agrandissement du bâtiment de l'Âge d'Or;
- les rénovations à la cuisine du bâtiment de l'Âge d'Or;
- la réalisation de plans et devis pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réfection de la patinoire municipale;
- la poursuite des améliorations apportées au Parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal, notamment la réfection du refuge et du sentier d'hébertisme;
- début de l'élaboration d'une planification stratégique pour Nomingue;
- le sondage citoyen comme première étape pour le Plan de protection et de valorisation du Parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal;
- la poursuite du *Nomicamp* estival et hivernal;

- la poursuite des samedis du hameau;
- la participation à la fête nationale régionale à Rivière-Rouge;
- le soutien à l'Association Développement de Nominique pour la poursuite de l'aménagement d'un parcours de disc golf sur le chemin des Mésanges ainsi que pour l'aménagement du site d'interprétation de la flore indigène et comestible situé en bordure du parc linéaire P'tit Train du Nord;
- le soutien à différents organismes, notamment le comité des Gares afin de permettre la poursuite de la *Grande Traite Culturelle des Gosseux, Conteux, patenteux*;
- l'augmentation du Fonds de roulement;
- la poursuite d'une gestion rigoureuse, à l'interne, des personnes endettées envers la municipalité, notamment via la démarche de vente pour taxes.

À la lumière des résultats précédemment mentionnés, il est possible d'affirmer sans contredit que la municipalité de Nominique est en excellente santé financière.

*Georges Décarie*  
Maire

10 juin 2019